

PROTECTION DE L'ENFANCE : LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

1

LOI DU 5 MARS 2007, POUR UNE PRÉVENTION BASÉE SUR L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

- adopte le principe de la prévention des maltraitances en la plaçant sous l'autorité directe du président du Conseil Départemental ;
- organise le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes

2

LOI DU 14 MARS 2016, GARANTIE DE LA PROTECTION ET DE LA STABILITÉ DANS LE PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES

- prévoit une meilleure prise en compte des besoins et des droits de l'enfant ;
- améliore le repérage et le suivi des situations de maltraitance, de danger ou de risque de danger ;
- développe la prévention à tous les âges de l'enfance.

3

LOI TAQUET DE 2022, POUR UNE AMÉLIORATION GLOBALE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- améliore la situation des enfants placés et avant placement ;
- protège plus efficacement les enfants contre les violences ;
- valorise le métier des assistants familiaux ;
- pilote la politique de protection de l'enfance ;
- revoit les critères de répartition des mineurs non accompagnés.



Flashez le QR code
pour en savoir plus
sur le secteur de la
protection de l'enfance

